

CHEPTELS en GARANTIE :

Règles à l'introduction :

Age des animaux introduits	Bovin issu cheptel sans garantie		Bovin issu cheptel avec garantie	
	PCR	Sérologie	PCR	Sérologie
Age <12 mois	Contrôle différé jusqu'aux 12 mois du bovin	Contrôle différé jusqu'aux 18 mois du bovin, ET à renouveler au moins 9 mois après	Non	Contrôle différé jusqu'aux 18 mois du bovin
12mois < âge < 18 mois	A réaliser à l'introduction	A réaliser à l'introduction, ET à renouveler au moins 9 mois après*		A réaliser à l'introduction
18 mois < âge				

*Le premier contrôle sérologique est à réaliser en analyse individuelle. Le second peut être réalisé sur un mélange de sérums.

Lorsque le contrôle est différé par rapport à la date d'introduction (animal trop jeune ou deuxième contrôle) :

- Le contrôle sérologique peut être réalisé dans le cadre de la prophylaxie ;
- La PCR peut être programmée en début de campagne et réalisée sur la campagne pour les bovins ayant été introduits et ayant atteint l'âge de 12 mois.

Dépistage collectif:

Année	Statut cheptel	délais	Animaux à prélever
1	En cours d'acquisition DS=>PA		Tous les plus de 24mois
2	En cours d'acquisition PA=> favorable	9 à 30 mois après le contrôle 1	Tous les plus de 24mois + PCR_e
3	1ère année entretien => favorable A = 00	9 à 15 mois après le contrôle 2	Animaux de 24 à 72 mois
4	Année d'allègement (pas de contrôle obligatoire)		
5	Année d'entretien de la garantie	21 à 27m après le contrôle 3	Animaux de 24 à 72 mois
6	Année d'allègement (pas de contrôle obligatoire)		
7	Année d'entretien de la garantie	21 à 27m après le contrôle 5	Animaux de 24 à 72 mois

PCR_e = PCR sur environnement

GDS 32

3 Chemin de la Caillaouère
32 000 AUCH
Tel : 05.62.61.79.79
Mail : gds32@reseaugds.com

GDS 65

Cité Administrative Reffye – 10 rue Amiral Courbet
65 000 TARBES
Tel : 05.62.44.56.90
Mail : aplma@wanadoo.fr